

Guide du reporting à la Convention mondiale des maires (GCoM) via CDP-ICLEI Track

2022



Table des matières

A : FAQ spécifiques à la Convention mondiale des maires (GCoM) et au Cadre commun de reporting (CRF)

<u>Qu'est-ce que la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie ?.....</u>	1
<u>Que sont les Conventions régionales et nationales ?.....</u>	1
<u>Comment ma ville peut-elle devenir signataire de la GCoM ? Formaliser la procédure d'engagement.....</u>	2
<u>Que sont les badges GCoM ?.....</u>	4
<u>Comment puis-je déclarer mes données afférentes au pilier Accès à l'énergie & Précarité énergétique ?.....</u>	4

B : FAQ sur le reporting à la GCoM via CDP-ICLEI Track

<u>Dans quelle mesure ICDP-ICLEI Track est-il considéré comme plateforme officielle de reporting ?.....</u>	5
<u>En quoi consistent la validation et les badges de la GCoM ?.....</u>	6
<u>Quelles sont les dates clés à retenir et quels sont les avantages du reporting ?.....</u>	7
<u>Quelle est la différence entre les observations sur la validation GCoM et la notation (score)de CDP ?.....</u>	9

C : FAQ sur l'assistance technique

<u>Comment puis-je identifier les questions/colonnes spécifiques à la GCoM ?.....</u>	10
<u>Comment puis-je déclarer un inventaire des émissions conforme au CRF ?.....</u>	11
<u>À quelle fréquence les villes doivent-elles déclarer des données à la GCoM ?.....</u>	13
<u>Qui dois-je contacter pour obtenir de l'aide dans le cadre du processus de reporting et de validation ?.....</u>	14

Qu'est-ce que la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie ?

La Convention mondiale des maires (GCoM) est la plus grande alliance mondiale regroupant plus de 11 500 villes et collectivités locales engagées à montrer l'exemple en matière de changement climatique et qui partagent une vision à long terme visant à soutenir des actions volontaires de lutte contre le changement climatique en vue d'assurer la transition vers une société résiliente et à faibles émissions. La coalition est dirigée aujourd'hui par l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'ambition et les solutions en faveur du climat, Michael R. Bloomberg, et le vice-président exécutif de la Commission européenne, Frans Timmermans, et inclut des villes de 142 pays réparties sur 6 continents, représentant plus de 1 milliard de personnes, soit plus de 13 % de la population mondiale. Les collectivités locales signataires de la GCoM s'engagent à mettre en œuvre des politiques et à prendre des mesures pour : (i) réduire/limiter les émissions de gaz à effet de serre, (ii) se préparer pour faire face aux impacts du changement climatique, (iii) améliorer l'accès à l'énergie durable, et (iv) suivre les progrès réalisés pour atteindre ces objectifs. En outre, les villes signataires de la GCoM se mettent en relation et échangent des connaissances et des idées. Elles bénéficient également du soutien des parties prenantes régionales concernées.

En juin 2016, Bloomberg Philanthropies et la Commission européenne ont fusionné la Convention des maires avec le Pacte des maires pour créer la Convention mondiale des maires (Global Covenant of Mayors for Climate & Energy). Les collectivités locales signataires de la Convention des maires ou du Pacte des maires avant la fusion sont automatiquement considérées comme signataires de la Convention mondiale des maires ainsi que de la Convention régionale/nationale correspondante dont elles dépendent, le cas échéant. Pour obtenir plus d'informations cliquez [ici](#).

Que sont les Conventions régionales/nationales ?

Les Conventions régionales/nationales de la GCoM organisent des rencontres avec les parties prenantes au niveau local, national et régional pour les encourager, renforcer leur capacité et favoriser l'accélération de la mise en œuvre de mesures en faveur du climat. En s'appuyant sur l'expertise et les capacités locales, les Conventions régionales/nationales supervisent l'élaboration de plans d'assistance technique pour les villes, veillent à ce que le Cadre commun de reporting (CRF) soit mis en œuvre à l'échelle régionale et recrutent des villes de toutes tailles souhaitant rejoindre l'alliance. Dans le cadre de leur mandat, les Conventions doivent adapter une stratégie GCoM internationale cohérente avec les réalités régionales en garantissant une planification, une mise en œuvre et une évaluation efficaces qui s'alignent sur les priorités nationales aussi bien que régionales.

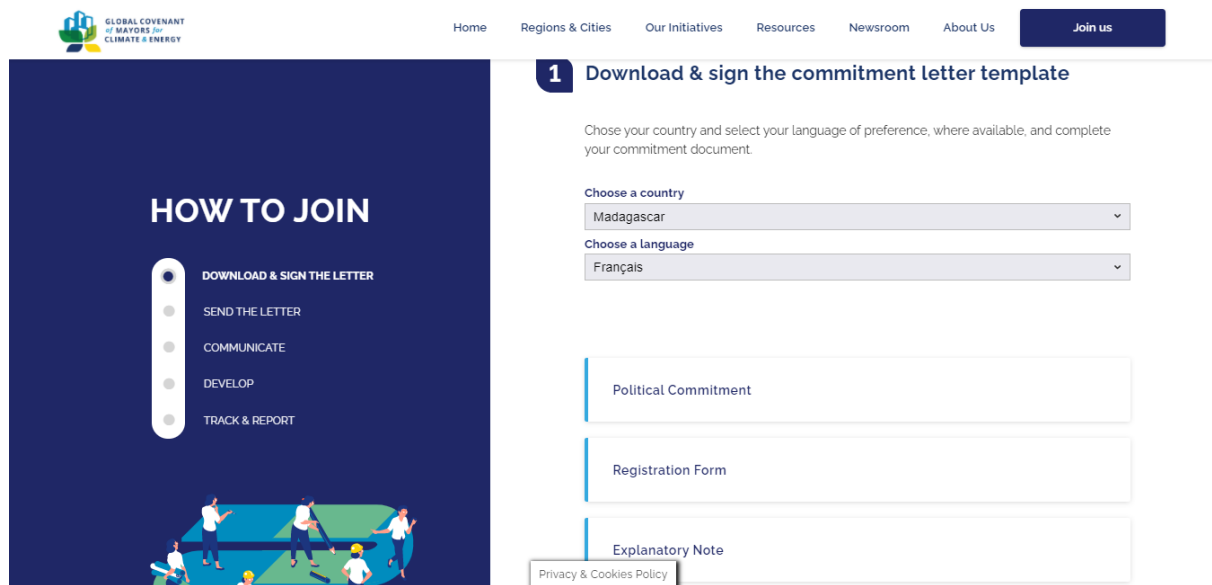
Chaque Convention régionale ou nationale comprend des réseaux et partenaires qui soutiennent et contribuent à la mise en œuvre de la mission et de la vision de la GCoM. Parmi la liste des [Conventions régionales/nationales](#) figurent :

- Canada
- États-Unis d'Amérique
- Amérique latine
- Europe de l'Est et Asie centrale
- Union européenne et Europe occidentale
- Japon
- Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Océanie
- République de Corée
- Asie du Sud
- Asie du Sud-Est
- Afrique sub-saharienne

Comment ma ville peut-elle devenir signataire de la GCoM ? ; formaliser la procédure d'engagement

Guide étape par étape pour les nouveaux signataires :

1. **L'engagement** : pour s'engager auprès de la Convention mondiale, un responsable dûment mandaté de la ville (par exemple, le maire ou le conseil municipal) doit signer une lettre d'engagement et l'envoyer à sa convention régionale/nationale. Un modèle de lettre d'engagement [est disponible](#). Certaines régions/pays ont développé des modèles de lettres personnalisés, conformes aux principes de la GCoM mais adaptés à leur contexte régional/national. Si un tel modèle de lettre existe, il doit être utilisé par tous les signataires de cette région ou de ce pays. Les lettres/modèles peuvent être téléchargés sur le site Web de la [GCoM](#) après avoir sélectionné le pays concerné.



The screenshot shows the GCoM website interface. On the left, a dark blue sidebar titled 'HOW TO JOIN' lists five steps: 'DOWNLOAD & SIGN THE LETTER' (highlighted), 'SEND THE LETTER', 'COMMUNICATE', 'DEVELOP', and 'TRACK & REPORT'. The main content area is titled '1 Download & sign the commitment letter template'. It includes instructions to 'Choose your country and select your language of preference, where available, and complete your commitment document.' Below this are two dropdown menus: 'Choose a country' (set to 'Madagascar') and 'Choose a language' (set to 'Français'). There are three buttons: 'Political Commitment', 'Registration Form', and 'Explanatory Note'. A 'Privacy & Cookies Policy' link is visible at the bottom left of the form area.


2. **Le reporting** : une fois qu'une ville s'est engagée, elle peut accéder à CDP-ICLEI Track et choisir de déclarer ses données à la GCoM. La fonction « Rappporter à », disponible en un clic sur le Tableau de bord CDP, permettra aux villes de consulter et répondre à toutes les questions spécifiques à la GCoM.

Les villes qui ne se sont pas encore engagées peuvent également accéder à CDP-ICLEI Track et choisir de cliquer sur « Rappporter à » la GCoM pour visualiser et répondre à toutes les questions spécifiques à la GCoM. Toutefois, **la fonction « Rappporter à » dans CDP-ICLEI Track ne constitue pas un engagement formel auprès de la GCoM. Les villes doivent d'abord réaliser l'étape 1 (L'engagement) de ce guide et envoyer leur lettre d'engagement à la convention concernée.** Si la ville ne s'engage pas officiellement via ce processus, elle ne sera pas considérée comme ville GCoM et la déclaration qu'elle soumettra ne sera pas examinée.

Join additional projects and initiatives

You can participate in any of the initiatives below through the CDP-ICLEI Unified Reporting System. Selecting "Join" only shows your interest to participate (e.g. GCoM). Click "More" to see details for each initiative. Click "Enter Questionnaire" at the bottom of this screen to begin reporting.


Choisir de « Rapporter à » la GCoM pour voir toutes les questions spécifiques à la GCoM



Global Covenant of Mayors

The CDP-ICLEI Unified Reporting System (CDP-ICLEI) is a recognized reporting platform to the ... [\[more\]](#)

Report to
▶▶



Green Climate Cities

The GCC Program is ICLEI's global climate impact program. It offers tailor-

[Show all optional projects](#)

◀◀ Previous

[Return to dashboard](#)

Enter Questionnaire ▶▶

- La validation et les résultats** : une fois que la ville a réalisé les étapes « *L'engagement* » et « *Le reporting* », CDP et ICLEI commenceront à évaluer la déclaration de la ville au regard du [Cadre commun de reporting \(CRF\)](#) en examinant les données conformes aux exigences des badges de la GCoM. Les observations seront envoyées par courrier électronique et les villes auront la possibilité d'apporter des modifications à leur déclaration. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la validation, veuillez consulter la section [« En quoi consiste la validation et les badges de la GCoM »](#) de ce guide.

Pour les villes qui se sont déjà engagées :

Les villes signataires n'ont pas besoin de soumettre à nouveau leur lettre d'engagement en cas d'alternance politique ou de changement de maire. En cas de doute, les villes peuvent se rendre sur le [site Web de la GCoM](#) pour vérifier le statut de leur engagement. Si la ville souhaite signer un nouvel engagement suite à un changement, elle doit télécharger et signer la lettre d'engagement correspondante sur le [site Web de la Convention mondiale des maires](#) et la renvoyer au secrétariat mondial ou au service d'assistance régional en utilisant les coordonnées indiquées dans la [section Assistance](#) à la fin de ce document.

Que sont les badges GCoM ?

La GCoM a créé une gamme de badges afin de reconnaître les efforts et les progrès accomplis par les signataires tout au long de leur parcours. Les badges ont été conçus autour des trois piliers de la GCoM (atténuation, adaptation et accès à l'énergie). Chacun de ces piliers est divisé en trois phases qui sont représentées par des barres de progression dans la Figure 1.

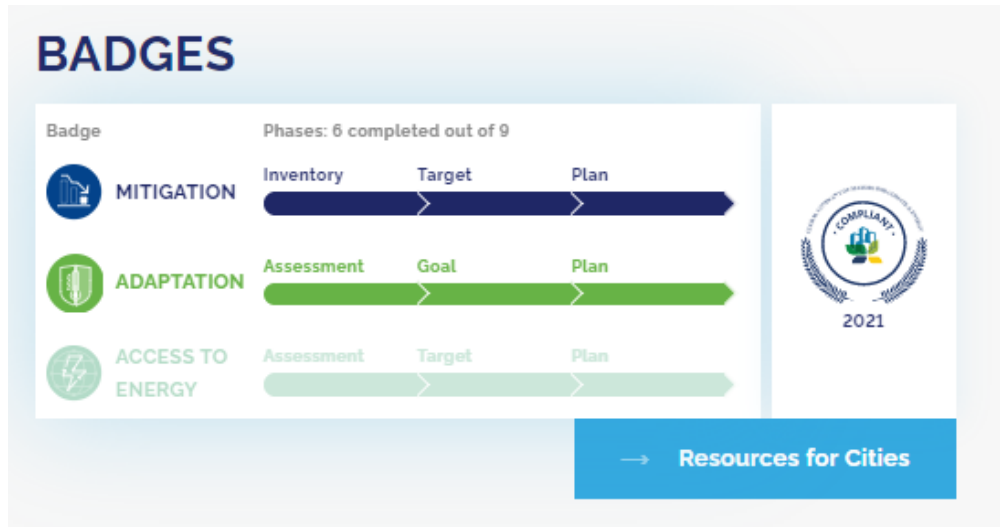


Figure 1 : piliers et phases du Cadre commun de reporting des émissions de la GCoM comme indiqué sur le site web de la GCoM.

Les badges sont remis en fonction des informations déclarées par les villes signataires de la GCoM. Les progrès réalisés par chaque ville sont visibles sur leur profil en ligne ([tableau de bord de la ville](#)) sur le site web de la GCoM. Chaque badge s'illumine lorsqu'une ville atteint les objectifs de conformité pour une phase donnée. Les badges peuvent également être affichés sur les sites web des Conventions régionales.

Pour obtenir plus d'informations sur les badges de la GCoM, veuillez consulter [Parcours - Convention mondiale des maires](#).

Pour obtenir des conseils spécifiques aux piliers/badges, veuillez consulter la section [« Comment puis-je identifier les questions/colonnes spécifiques à la GCoM »](#) ci-dessous.

Comment puis-je déclarer mes données afférentes au pilier Accès à l'énergie & Précarité énergétique ?

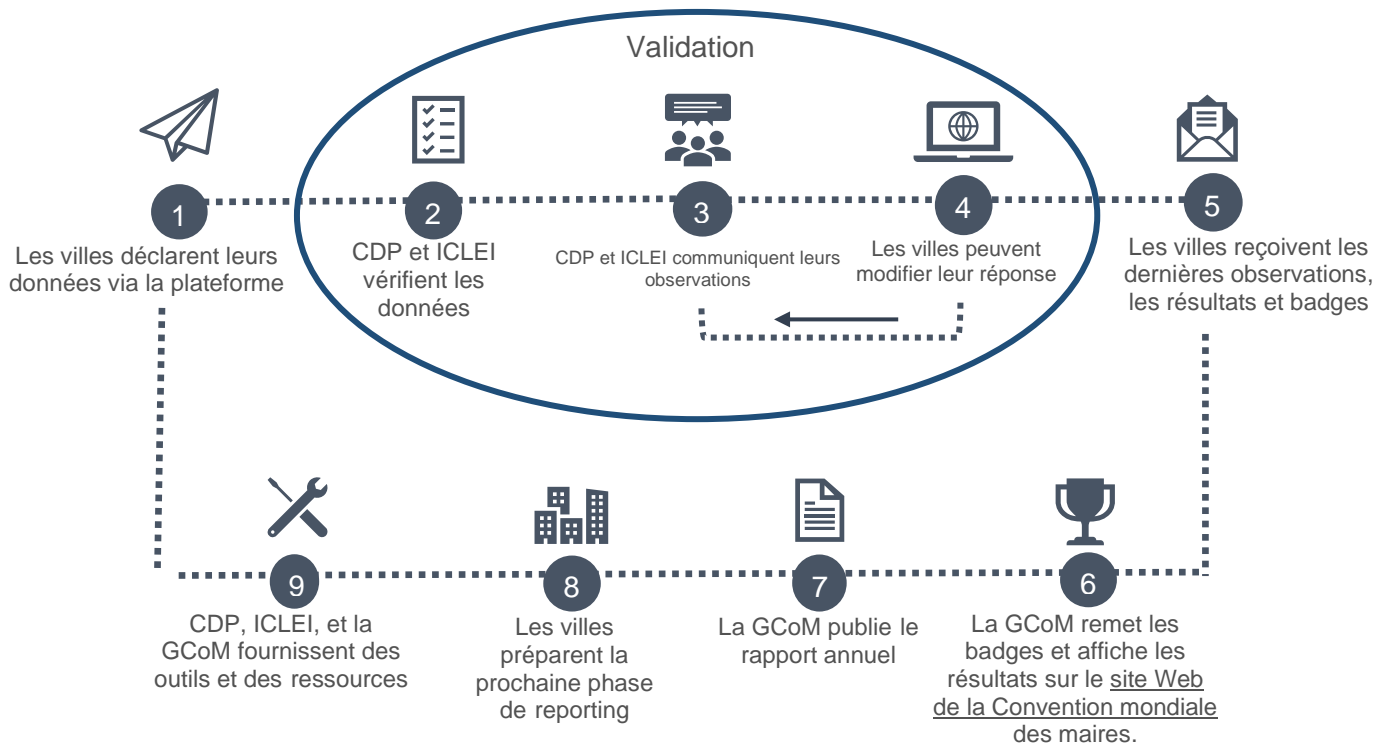
La GCoM développe actuellement le pilier Accès à l'énergie et Précarité énergétique du CRF. Ce pilier devrait être achevé fin 2022 et introduit en 2023.

En attendant, le badge et les phases du pilier Accès à l'énergie resteront « grisés » sur les profils GCoM, comme le montre la Figure 1. Les rapports énergétiques soumis en 2022 ne feront pas l'objet d'une validation et aucun badge ne sera remis

Dans quelle mesure CDP-ICLEI Track est-il considéré comme plateforme officielle de reporting ?

CDP-ICLEI Track est une plateforme de reporting que les villes, États et régions utilisent afin de mesurer, gérer et déclarer leurs données environnementales. CDP-ICLEI Tracks est associé à plusieurs campagnes et initiatives pour proposer un questionnaire consolidé et unifié. Outre le reporting à la GCoM, les villes peuvent participer volontairement à d'autres projets ou initiatives via CDP-ICLEI Track (tels que les SBT et l'OPCC du WWF) sans avoir à dupliquer les données de déclaration.

Le parcours de reporting GCoM via CDP-ICLEI Track



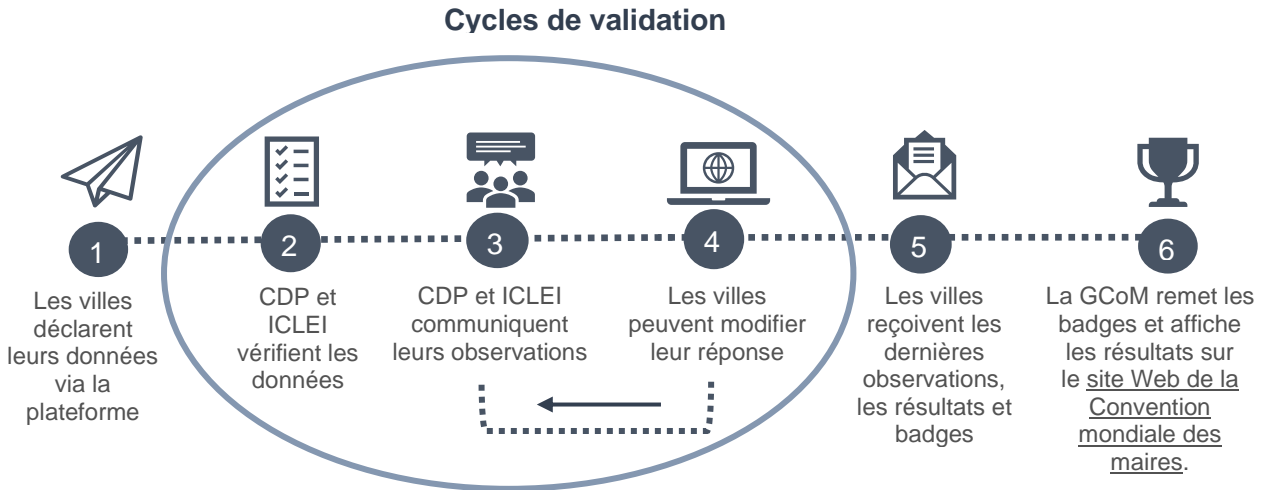
Une fois la réponse soumise, l'équipe GCoM CDP-ICLEI valide le rapport de la ville au regard des exigences du CRF. Le processus de validation comporte plusieurs étapes (étapes 2 à 4) et cycles de communication des observations pour permettre aux villes d'apporter des modifications et d'améliorer leur déclaration avant de recevoir les observations finales, les résultats et les badges (étape 5). Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la validation, veuillez vous reporter à la section « [En quoi consiste la validation et les badges de la GCoM](#) » du présent document.

Une fois que les villes ont reçu leurs observations finales, les conventions régionales/nationales affichent les résultats et les badges obtenus sur le site Web de la Convention mondiale des maires.

- **Validation/observations sur les badges** : ICLEI et CDP transmettent leurs observations sur les badges qui indiquent les résultats de la validation et des suggestions d'amélioration. Ce processus se déroule tout au long de l'année de reporting.
- **Remise des badges** : les conventions régionales de la GCoM remettent les badges en fonction des résultats de la validation communiqués par CDP et ICLEI afin de féliciter les villes de ce qu'elles ont accompli. La remise des badges a lieu en mars après que la ville a soumis sa déclaration.

En quoi consistent la validation et les badges de la GCoM ?

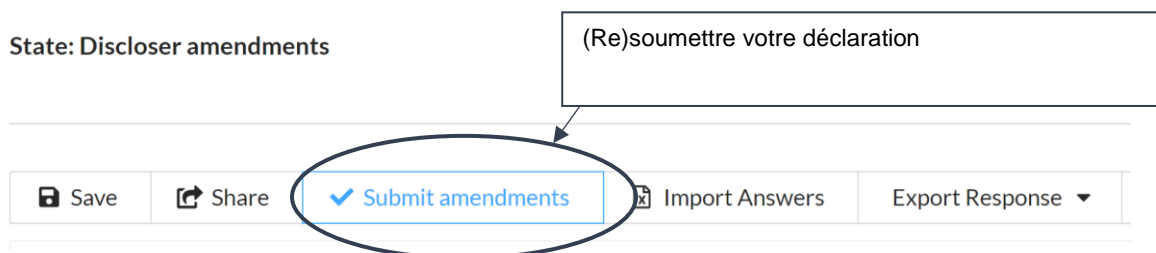
Les villes ont la possibilité de soumettre leur déclaration plus tôt, avant la fin du cycle de reporting (27 juillet), pour recevoir des observations et suggestions d'amélioration en vue d'obtenir un meilleur badge et de corriger les erreurs de reporting.



Lorsque la ville a soumis ses données par le biais de CDP-ICLEI Track, CDP et ICLEI évalueront la déclaration de la ville par rapport aux exigences du CRF. Les villes recevront un e-mail contenant leurs résultats et leur badge de la part de CDP ou d'ICLEI, ainsi que des observations détaillées et des recommandations afin d'obtenir un meilleur badge au cours de l'année de reporting. **L'objectif de conformité est atteint lorsque toutes les exigences associées du CRF ont été respectées.** Les villes ont la possibilité de modifier leurs réponses en fonction des observations communiquées.

Après avoir reçu les observations, la ville a la possibilité de modifier directement les réponses en fonction des suggestions d'amélioration figurant dans le questionnaire. Les utilisateurs peuvent apporter des modifications aux réponses pour l'année 2022. Pour ce faire, il suffit de vous connecter à votre [compte CDP](#) et de cliquer sur « Modifier la déclaration (amend submission) » dans votre tableau de bord.

Veillez noter que pour obtenir une validation, il est important de « (re)soumettre » votre déclaration. Les déclarations ayant le statut « Modifications en cours » ne peuvent pas être validés et ne recevront donc pas de badges GCoM.



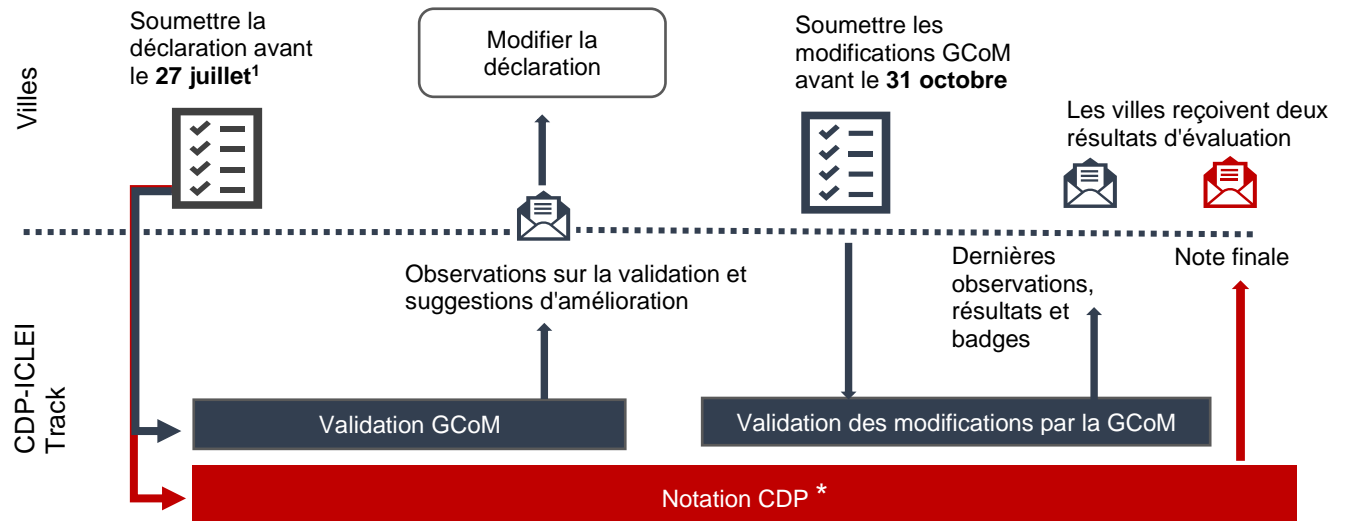
Suite à l'examen des modifications, CDP et ICLEI informeront les villes par courrier électronique du résultat final en matière de conformité. Ces badges seront également remis par les conventions GCoM et affichés sur le profil de la ville sur le site Web de la Convention mondiale des maires.

Dans le cadre du deuxième cycle de validation, CDP partagera l'ensemble des données de reporting avec la Convention des maires Europe.

Quelles sont les dates clés à retenir et quels sont les avantages du reporting ?

Nous recommandons vivement à toutes les villes de **soumettre leur déclaration avant le 27 juillet¹** pour **tirer pleinement parti** de la validation par la GCoM et de la notation de CDP.

Soumettre la déclaration avant le 27 juillet¹ : Tous les avantages



¹Veillez noter que les villes C40 doivent envoyer leur déclaration avant le 30 juin afin de répondre aux exigences C40 Leadership Standards.

* CDP propose un service de vérification des réponses afin que les villes puissent bénéficier d'un retour préliminaire d'information en ce qui concerne la qualité et l'exhaustivité des données communiquées avant la date limite de notation. Pour obtenir plus d'informations sur le service de vérification des réponses, veuillez contacter [l'équipe régionale de CDP](#).

Avantages du reporting :

La notation (score) de CDP :

La méthodologie de notation de CDP a pour but d'évaluer consciencieusement les réponses au questionnaire annuel soumise par les villes. Les villes jouent un rôle de premier plan dans l'action pour le climat. La notation de CDP identifie les progrès réalisés et les mesures ambitieuses prises par les villes en accord avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Observations sur la validation GCoM proposées par CDP-ICLEI :

Avantages du reporting	Notation (score) CDP et communication des observations préliminaires par la GCoM	Communication des observations sur les modifications	Communication des observations sur la validation GCoM
Envoi de la déclaration avant le 27 juillet	Oui	Oui	Oui
Envoi de la déclaration avant le 31 octobre	Non	Oui	Oui
Envoi de la déclaration avant le 7 décembre	Non	Non	Oui

- **Communication des observations préliminaires :** les villes GCoM qui enverront leur déclaration avant le **27 juillet** recevront des observations et des suggestions d'amélioration







avant le 30 septembre afin de disposer de suffisamment de temps pour apporter des modifications.

- **Communication des observations sur les modifications** : toutes les modifications reçues avant le **31 octobre** feront l'objet d'une réévaluation. CDP et ICLEI communiqueront leurs observations et des suggestions sur les points restants à améliorer.
- **Communication des observations sur la validation GCoM** : en envoyant leur déclaration via la plateforme avant la clôture (7 décembre), les villes recevront des observations sur le badge GCoM et verront leur résultat affiché sur le site Web mondial de la GCoM.

Nous pouvons faire preuve de flexibilité si les villes rencontrent des difficultés à envoyer leur déclaration avant les dates clés. N'hésitez pas à contacter les bureaux régionaux du CDP pour discuter de votre situation particulière.

Quelle est la différence entre les observations sur la validation GCoM et la notation (score) de CDP ?

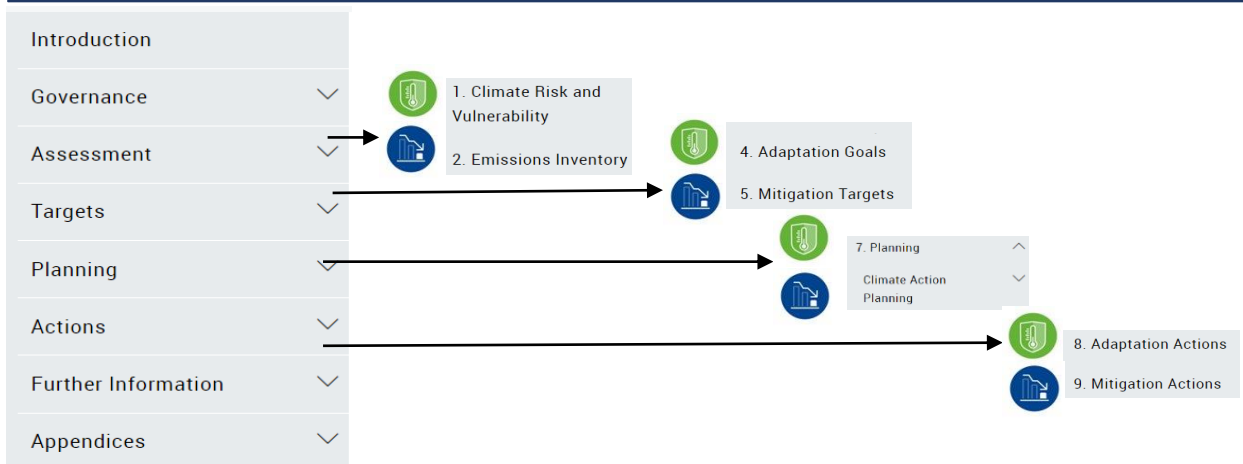
Pour tirer parti de votre reporting, la date limite de cette année a été fixée au **27 juillet afin de permettre aux villes de recevoir leur score CDP et les observations de la GCoM**. Les villes GCoM qui enverront leur déclaration avant le 27 juillet recevront des suggestions d'amélioration avant le 30 septembre afin de disposer de suffisamment de temps pour apporter des modifications.

	Notation (score) CDP	Observations sur la validation GCoM																									
Critères d' évaluation	<p>CDP évalue les données déclarées dans l'ensemble du questionnaire au regard des critères définis dans la méthodologie de notation de CDP.</p>	<p>CDP/ICLEI évaluent les informations fournies dans les réponses à toutes les questions spécifiques à la GCoM (mises en évidence par le symbole « ^ ») au regard des critères définis dans le (CRF).</p> <p>Dans le cadre du processus de validation, CDP-ICLEI enverront leurs observations aux villes, notamment en matière de conformité GCoM, ainsi que des suggestions d'amélioration pour que les villes puissent modifier leurs réponses et éviter les erreurs courantes.</p>																									
Observations indépendantes	<p>CDP attribue une note d'adaptation, une note d'atténuation et une note globale dans les tranches de notation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">  A LEADERSHIP  B GESTION  C SENSIBILISATION  D TRANSPARENCE <p>Toutes les notes sont confidentielles. Le nom des villes ayant obtenu un A sera affiché sur la page Liste des villes A avec leur accord.</p>	<p>Dans ses observations, la GCoM indique les badges que la ville a reçus et ceux qu'elle n'a pas obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none">  ATTÉNUATION (inventaire, cible, plan)  ADAPTATION (ERV, objectif, plan) <p>Par exemple :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Badge</th> <th>Phase</th> <th>Compliance status</th> <th>Comment/feedback</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">MITIGATION</td> <td>Inventory</td> <td>Compliant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Target</td> <td>Compliant</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">ADAPTATION</td> <td>Mitigation Plan</td> <td>Not Compliant</td> <td>Required amendments: [Question 5.5a] A description of the process must be provided in the re</td> </tr> <tr> <td>RVA</td> <td>Not Compliant</td> <td>Required amendments: [Question 2.2] At least 1 complete 7 factors(s) have been reported, b</td> </tr> <tr> <td>Goal</td> <td>Compliant</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Adaptation plan</td> <td>Compliant</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Badge	Phase	Compliance status	Comment/feedback	MITIGATION	Inventory	Compliant		Target	Compliant		ADAPTATION	Mitigation Plan	Not Compliant	Required amendments: [Question 5.5a] A description of the process must be provided in the re	RVA	Not Compliant	Required amendments: [Question 2.2] At least 1 complete 7 factors(s) have been reported, b	Goal	Compliant			Adaptation plan	Compliant	
Badge	Phase	Compliance status	Comment/feedback																								
MITIGATION	Inventory	Compliant																									
	Target	Compliant																									
ADAPTATION	Mitigation Plan	Not Compliant	Required amendments: [Question 5.5a] A description of the process must be provided in the re																								
	RVA	Not Compliant	Required amendments: [Question 2.2] At least 1 complete 7 factors(s) have been reported, b																								
	Goal	Compliant																									
	Adaptation plan	Compliant																									
Équipe responsable	Équipe chargée de la notation CDP	<p>Validation et observations : équipes CDP et ICLEI chargées de la validation.</p> <p>Remise et publication des badges sur le Site Web de la Convention mondiale des maires : Convention GCoM régionale/nationale.</p>																									

Comment puis-je identifier les questions/colonnes spécifiques à la GCoM ?

Les questions et colonnes afférentes au CRF s'afficheront pour les villes signataires de la Convention mondiale des maires, indépendamment de la voie du questionnaire choisie. Vous trouverez de plus amples informations dans le Tableau détaillé des Voies du questionnaire Cities 2022.

Alignement du questionnaire Cities 2022 sur le CRF de la GCoM



Les points de données CRF obligatoires sont indiqués par le symbole « ^ ». Cette amélioration permet aux villes d'identifier les indicateurs obligatoires et d'éviter facilement les erreurs courantes. Les villes doivent répondre de manière appropriée à tous les points de données obligatoires (« ^ ») afin de satisfaire à toutes les exigences.

Pour obtenir des conseils spécifiques aux questions, veuillez vous référer au [Guide de reporting Cities 2022](#).

Identifier les questions GCoM obligatoires

Connection to other frameworks

- GCoM **Adaptation Pillar[^]**

Conformité au pilier GCoM

Points de données CRF obligatoires

Assessment attachment and/or direct link [^]	Confirm attachment/link provided to assessment (selection mandatory)	Boundary of assessment relative to jurisdiction boundary [^]	Year of publication or approval [^]	Factors considered in assessment
Text field and attachment function	Select from: <ul style="list-style-type: none"> • The assessment has been attached • The assessment can be 	Select from: <ul style="list-style-type: none"> • Same - covers entire jurisdiction and nothing else • Smaller - covers only part 	Numeric field	Select all that apply: <ul style="list-style-type: none"> • Assessment consid • vulnerable population: • Assessment consid

Comment puis-je déclarer un inventaire des émissions conforme au CRF ?

Les villes signataires de la GCoM doivent déclarer leurs inventaires des émissions à la question **2.1d**. Le tableau suivant indique tous les points de données (^) obligatoires pour répondre aux exigences du CRF. Pour répondre, il convient d'indiquer **une valeur autre que 0 ou une notation standard valide accompagnée d'une explication**.

Secteurs et sous-secteurs	Émissions directes	Émissions indirectes
Énergie stationnaire		
Bâtiments résidentiels	^	^
Bâtiments et installations commerciaux	^	^
Installations et bâtiments institutionnels	^	^
Installations et bâtiments industriels	^	^
Agriculture	^	^
Émissions fugitives	^	Recommandé
Transports		
Routier	^	^
Rail	^	^
Navigation maritime et fluviale	^	^
Aviation	^	^
Non routier	^	^
Déchets		
Élimination des déchets solides	^	Recommandé
Traitement biologique	^	Recommandé
Incinération et brûlage à l'air libre	^	Recommandé
Traitement et rejet des eaux usées	^	Recommandé
TOUS LES PIUP	Recommandé	Recommandé
TOUS LES AFOLU	Recommandé	Recommandé
Production d'énergie		
Production d'électricité uniquement	^	Recommandé
Cogénération	^	Recommandé
Production de chaleur/froid	^	Recommandé
Production locale d'énergies renouvelables	Recommandé	Recommandé

Erreurs courantes (pour obtenir d'autres conseils, veuillez cliquer [ici](#)) :

1. La valeur « 0 » dans émissions obligatoires **n'est pas valide**. Veuillez utiliser la notation standard « NO » (non concerné) si les émissions concernées n'existent pas ou sont négligeables dans le périmètre géographique de la déclaration.
2. La notation standard « NE » (non estimé) dans les sous-secteurs obligatoires **NE RÉPOND PAS** aux exigences du badge inventaire de la GCoM. Cette notation est destinée UNIQUEMENT à effectuer le suivi des améliorations éventuelles futures. Si les émissions pour ce sous-secteur ne sont pas estimées parce qu'elles sont rares voire très rares, veuillez utiliser « NO » (non concerné). Par exemple, supposons que les émissions liées au transport maritime et fluvial représentent une source mineure dans

- la ville A. Dans ce cas, la ville doit utiliser la notation standard « NO » pour les émissions directes et indirectes liées au transport maritime.
3. Si les émissions de GES **sont estimées et déclarées dans une autre catégorie du même inventaire, veuillez utiliser la notation standard « IE » (inclus ailleurs)** ainsi qu'une explication.
 4. La notation standard IE (**inclus ailleurs**) ne sera pas valide si elle n'est pas accompagnée d'une explication.

- NO: Non concerné (NC)
- IE: Inclus ailleurs (IA)
- NE: Non estimé (NE)
- C: Confidentiel (C)

À quelle fréquence les villes doivent-elles déclarer des données à la GCoM ?

Calendrier global de reporting

Le CRF propose un calendrier pour chaque élément du reporting. Le tableau suivant indique le calendrier global de reporting suite à l'engagement auprès de la GCoM. Pour obtenir plus d'informations veuillez consulter la section [« Calendrier global de reporting »](#) du CRF.

Rapports de suivi (inventaire)

Éléments de reporting	S'engager auprès de la GCoM (Année 0)	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année
Inventaire des émissions de GES	Soumettre les données au plus tard avant la deuxième année					
Évaluation des risques et des vulnérabilités	Soumettre les données au plus tard avant la deuxième année					
Cibles et objectifs (adaptation et atténuation)	Soumettre les données au plus tard avant la deuxième année					
Plan(s) d'action pour le climat (atténuation et adaptation ou plan intégré)	Soumettre les données au plus tard avant la troisième année					
Rapport sur les progrès					Tous les deux ans, après avoir soumis le plan d'action pour le climat, et tous les quatre ans pour les inventaires.	


Une fois qu'une ville a atteint l'objectif de conformité de son inventaire, elle se trouve dans la phase de suivi. À partir de ce moment-là, les villes doivent déclarer leurs émissions au moins tous les quatre ans.


Dans le cadre de la déclaration d'un inventaire, deux dates sont importantes :

- L'**année comptable** d'un inventaire de GES correspond à l'année au cours de laquelle les données (c'est-à-dire les données d'activité et les facteurs d'émission) utilisées pour calculer les chiffres ont été recueillies.
- L'**année de déclaration** d'un inventaire de GES correspond à l'année au cours de laquelle l'inventaire complet est soumis (c'est-à-dire déclaré) via CDP-ICLEI Track.

S'il n'y a pas eu de changements importants au niveau des émissions de GES depuis le dernier inventaire, la ville peut simplement mettre à jour les données de l'inventaire précédent. Il peut s'agir de recalculer les sous-secteurs qui ont changé, ou de mettre à jour les calculs en fonction des changements survenus dans la juridiction (par exemple, la population).

Année comptable de l'inventaire	Année de déclaration de l'inventaire			
	2020	2021	2022	2023
2016				
2017				
2018				
2019				
2020				
2021				
2022				

 L'inventaire est valable pour cette année de déclaration

 L'inventaire n'est pas valable pour cette année de déclaration

Qui dois-je contacter pour obtenir de l'aide dans le cadre du processus de reporting et de validation ?

CDP, ICLEI et la GCoM sont à la disposition des villes tout au long du processus de reporting. Certains bureaux peuvent être en mesure d'offrir une assistance plus ciblée en fonction de la demande.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste des équipes d'assistance et leur domaine d'intervention. Si vous ne savez pas quel bureau contacter, veuillez vous adresser à votre bureau CDP compétent qui se fera un plaisir de vous aider.

Si vous avez des questions sur les éléments suivants :

- **Déclarer** ses données via CDP-ICLEI Track
- **Observations sur la validation, résultats préliminaires et badges**
- **Apporter des modifications**
- **Dates clés** pour tirer pleinement parti du reporting
- **Toute autre question d'ordre général**

Région Europe, Moyen-Orient, Afrique citiesemea@cdp.net	Région Amérique du Nord citiesna@cdp.net
Région LATAM reportecer@cdp.net	Région APAC citiesapac@cdp.net

CDP a changé sa manière de soutenir les villes

Grâce à notre nouveau [Centre d'assistance](#), vous pourrez poser des questions et rechercher des documents de référence dans la zone Base de connaissances afin de trouver plus facilement les informations dont vous avez besoin. Le Centre d'assistance remplace cities@cdp.net. Veuillez mettre à jour vos dossiers et orienter vos collègues vers le [Centre d'assistance](#) pour toute requête auprès de CDP. **Vous pouvez aussi continuer à contacter directement les équipes CDP régionales.**

Si vous avez des questions sur les éléments suivants :

- Initiative GCoM / Cadre de reporting
- Questions opérationnelles et techniques liées à la GCoM
- Informations sur les activités, les événements, les ressources, etc. de la GCoM
- Engagement auprès de la GCoM et progrès réalisés dans une région ou un pays
- Accès aux outils, renforcement des capacités et assistance technique

Canada GCoM Helpdesk Email: support@globalcovenant-canada.org	Moyen-Orient et Afrique du Nord helpdesk Email: helpdesk@com-med.org
États-Unis d'Amérique GCoM Helpdesk Email: support@globalcovenant-usa.org	Océanie GCoM helpdesk Email: oceania@iclei.org
Amérique latine helpdesk Email: info@pactodealcaldas-la.org	République de Corée GCoM helpdesk Email: eunyoung.seo@iclei.org
Europe de l'Est et Asie centrale GCoM Email: info@eumayors.eu	Asie du Sud GCoM helpdesk Email: helpdesk@covenantofmayors-southasia.org
Union européenne et Europe occidentale helpdesk Email: info@eumayors.eu	Asie du Sud-Est GCoM helpdesk Email: knowledge.engagement@uclg-aspac.org
Japon GCoM helpdesk Email: info@covenantofmayors-japan.jp	Afrique sub-saharienne GCoM helpdesk Email: helpdesk@comssa.org